

# Des éoliennes dans le canton de Saint-Savin ? Le débat lancé

**ENERGIE.** Engagée dans la réflexion sur le développement d'énergies renouvelables à partir d'éoliennes depuis juillet 2009, la communauté de communes du canton de Saint-Savin (CDC) lance plusieurs opérations de communication afin de sonder ses habitants

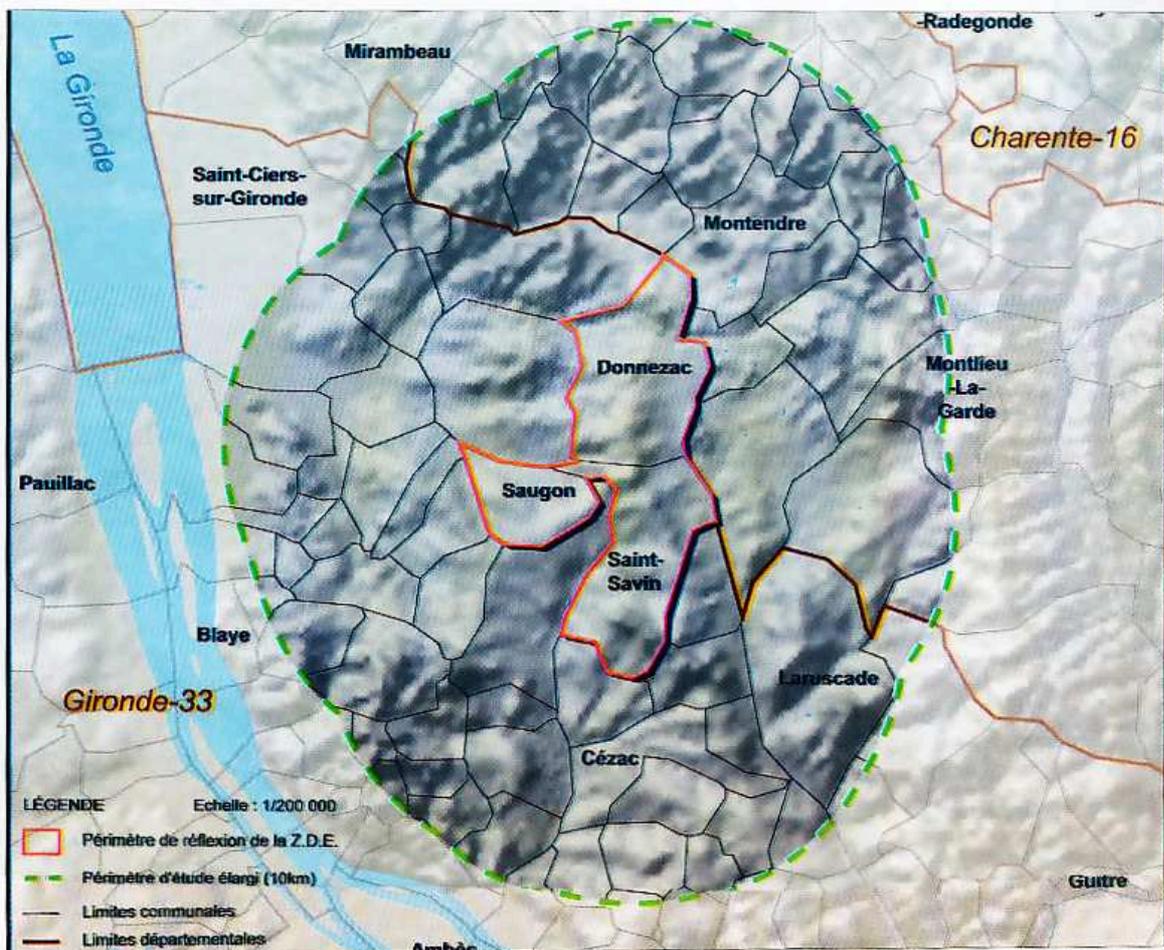
**S**augon, Donnezac et Saint-Savin-de-Blaye : trois conseils municipaux sur les seize que compte l'intercommunalité ont donné leur accord pour accueillir une zone de développement éolien (ZDE) depuis que la communauté de communes (CDC) du canton de Saint-Savin s'est penchée sur ce dossier en juillet 2009.

Après en avoir pris la compétence, les élus communautaires votaient ainsi le 2 novembre dernier, en faveur d'une étude de zone de développement éolien (à l'exception de Jean-Paul Labeyrie, le maire de Laruscade, qui s'était abstenu sur le sujet). L'examen, pour un montant de 5 884,32 € TTC (financé à 66 % par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)), a été confié au bureau d'études EnvirEnE, basé à Travecy (02). Ce dernier a terminé son diagnostic sur le périmètre d'étude élargi (voir la carte ci-contre) autour des collectivités candidates à l'implantation d'un parc de cinq éoliennes (au minimum).

## Permanences, exposition et livre d'or à disposition

Le rendu de l'analyse technique (potentiel en vent, répartition de l'habitat avec un éloignement de 600 mètres du périmètre de réflexion, sensibilités environnementales...) et de l'analyse paysagère (monuments historiques, sites remarquables et protégés) sera disponible pour les habitants de l'intercommunalité et des territoires limitrophes durant une première série de permanences le 15 mai prochain dans les mairies de Donnezac (10 h-12 h), Saugon (13 h-30-15 h 30) ainsi qu'à la Maison des services au public (MSP) de la CDC (17 h-19 h).

Une exposition itinérante durant les entretiens avec EnvirEnE à Donnezac et Saugon puis du 16 mai au 13 juin à l'intercommunalité sera également installée, de même qu'un livre d'or est mis à disposition de la population à la MSP depuis le 27 avril pour recueillir les observations et avis sur les zones identifiées. Et ce, jusqu'au 13 juin prochain, date de



Egalement investie dans la restructuration forestière via le regroupement des sylviculteurs de son canton, « l'intercommunalité de Saint-Savin s'est engagée dans l'étude d'une zone de développement éolien sous condition de ne pas implanter d'éoliennes dans la zone protégée », rappelait Michaël Tourneur, le directeur général adjoint des services de la communauté des communes de Saint-Savin

clôture de la première phase de concertation engagée dans le processus de l'étude (voir l'encadré ci-contre), afin de « permettre aux gens de s'exprimer de manière libre, en tête-à-tête avec des spécialistes et non des élus, même si ce dossier dépend bien entendu d'un choix politique de la CDC », justifiait Bernard Peraldi, président de l'intercommunalité, mercredi 2 mai à la mairie de Saint-Christoly-de-Blaye.

## Bientôt une réunion publique ?

1 700 plaquettes d'informations sur le projet ont également été distribuées dans les boîtes aux lettres des habitations situées sur les communes de Saugon, Saint-Savin-de-Blaye et Donnezac, et un courrier a aussi été adressé aux communes limitrophes. Quant à une éventuelle réunion publique, le comité de pilotage chargé du dossier pourrait y recourir si le besoin s'en fait sentir durant la seconde phase de dialogue prévue sitôt l'analyse sectorielle affinée. A plusieurs reprises, les habitants de l'intercommunalité de Saint-Savin auront donc l'occasion d'indiquer leur accord avec le souhait de leurs représentants, ou bien leur refus.

## Plusieurs opérateurs se sont déjà renseignés

« Pour l'instant, personne n'est venu en mairie pour réagir au projet. Vigi-Eole s'est manifesté il y a longtemps, ils avaient posé trois panneaux sur l'intercommunalité, dont un sur Saint-Christoly, mais depuis plus rien. Peut-être que maintenant... », pronostiquait Bernard Peraldi, tout en rappelant en compagnie de Michaël Tourneur (directeur général adjoint des services de la CDC, en charge du dossier), que « le projet n'en est qu'à l'état d'étude. Peut-être que le diagnostic réalisé ne nous permettra pas de le concrétiser ». Des opérateurs se sont toutefois positionnés en cas de validation de la ZDE, tels qu'Abo Wind Service qui a implanté un mât de mesure (durant un an au maximum) à Saugon en janvier dernier pour y évaluer le potentiel énergétique du territoire. Derrière, une vraie question posée par Michaël Tourneur : « Est-ce qu'une éolienne gâche le paysage ? » Le débat est lancé.

Renaud Solacroup

## Les étapes de l'étude

Déjà réalisée par le bureau d'études EnvirEnE, l'analyse technique et paysagère de l'éventuelle future zone de développement éolien (ZDE) a donné lieu à la définition des zones potentielles identifiées par les experts du cabinet à Donnezac, Saugon et Saint-Savin-de-Blaye. « Une analyse plus fine », notait Michaël Tourneur, le directeur général adjoint des services de la communauté des communes (CDC) de Saint-Savin-de-Blaye. D'une étude globale au premier degré, l'analyse de la potentielle ZDE deviendra sectorielle (perception des



Le mât de mesure à Saugon

paysages à l'échelle de chaque projet de zonage) sitôt l'étape actuelle, celle de la concertation (voir-ci-contre) bouclée. Une seconde phase de rencontres, dont la forme sera à définir par le comité de pilotage du projet, avec la population sera alors programmée. Il ne restera plus aux élus des communes ayant une zone sur leur territoire et au conseil communautaire qu'à acter leur envie ou non de réaliser la ZDE. Un choix qui devra être ensuite validé par le préfet, dernière étape pour la concrétisation du dossier.